



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

carrière

Question écrite n° 67451

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de la décentralisation et de la fonction publique, chargé de la réforme territoriale, sur le rapport sur l'encadrement supérieur et dirigeant de l'État rendu par l'Inspection générale de l'administration (IGA), le conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) et le contrôle général économique et financier (CGEF). Selon ce rapport, au 31 décembre 2012, 25,4 % des hauts fonctionnaires sont des femmes. La féminisation de l'encadrement supérieur et surtout dirigeant est une priorité fixée par les gouvernements successifs et suit une évolution positive mais encore trop timide. Il lui demande de lui indiquer la répartition par sexe et par âge des effectifs de ses services et en particulier de l'encadrement supérieur.

Texte de la réponse

Au 1er décembre 2014, la direction générale des collectivités locales comptait près de 62 % de femmes dans ses effectifs. Leur répartition par sexe et par âge s'établissait comme suit à cette date en effectifs physiques payé :

(En pourcentage.)

SEXE	17-35 ans	35-45 ans	45-55 ans	55-67 ans	TOTAL
Femme	73,82	60,83	49,78	62,65	61,77
Homme	26,18	39,17	50,22	37,35	38,23

S'agissant plus particulièrement de l'encadrement supérieur, les effectifs se répartissaient comme suit :

(En pourcentage.)

SEXE	17-35 ans	35-45 ans	45-55 ans	55-67 ans	TOTAL
Femme	40,00	58,33	50,00	20,00	42,08
Homme	60,00	41,66	50,00	80,00	57,92

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67451

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : Réforme territoriale

Ministère attributaire : Réforme territoriale

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [28 octobre 2014](#), page 8912

Réponse publiée au JO le : [10 février 2015](#), page 955